

QUESTIONNAIRE « RESEAU ECHOUAGE CETACES »

répondre aux questions autant que possible ou entourer "OUI" ou "NON"

Nom du pays :

1 Institution(s) chargée(s) de ou assurant habituellement :

1 seule fiche par institution. Dupliquer la fiche si nécessaire

1.a L'intervention sur le terrain : Nom, adresse, téléphone, télécopie, E-mail

--

Secteur géographique concerné :

1.b La collecte des données : Nom, adresse, téléphone, télécopie, E-mail

--

Secteur géographique concerné :

2 L'institution est-elle inscrite comme organisme scientifique habilité à utiliser les procédures simplifiées de la CITES?

OUI	NON
-----	-----

3 Cette institution est-elle connue du public et des services publics comme devant être prévenue en cas d'échouage?

OUI	NON
-----	-----

4 Comment l'information sur l'échouage parvient-elle à l'institution?

5 Existe-t-il une procédure d'intervention sur le terrain ?

5a Pour les animaux morts :

5b Pour les animaux vivants :(fera l'objet d'un questionnaire plus détaillé)

6 Informations habituellement collectées :

6a sur l'animal entier

6b sur l'échantillon de tissu

7 Tissus échantillonnés :

8 Méthodes de conservation des tissus :

9 Méthodes d'analyses chimiques et unités utilisées ?

10 Moyen d'élimination de la carcasse :

11 Les données sont elles centralisées? Si oui, où

12 Programme informatique utilisé :

13 Type de stockage des données :

14 Nombre d'enregistrements annuels :

--

15 Causes de l'échouage des animaux échantillonnés en %:

15a maladie

%

15b collision avec une embarcation

%

15c autre

%

16 L'information est-elle diffusée ?

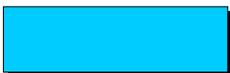
16a au niveau national :

16b au niveau international :

16c L'information est-elle accessible ? Si OUI quel type de données (échouage, analyses, ...) et dans quelles conditions:

17 Quels avantages attendez-vous de l'instauration d'une base de données sur les échouages ?

18 Si les spécimens échoués doivent être acheminés vers un autre pays, quelles sont les procédures mises en œuvre ?



QUESTIONNAIRE SUR LES LEGISLATIONS NATIONALES RELATIVES A LA PROTECTION DES CETACES DES PAYS RIVERAINS DE LA ZONE COUVERTE PAR ACCOBAMS

Pour toute renseignement contacter le Secrétariat intérimaire : mcvanklaveren@gouv.mc

NOM DU PAYS :

I Textes et Organismes Internationaux pertinents

	votre Pays est-il signataire ?		votre Pays est-il Partie?	
	OUI	NON	OUI	NON
Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine (CBI, 1946)				
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, 1973)				
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn, 1979)				
Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, 1979)				
Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (Montego Bay, 1982)				
Convention sur la protection de la mer Noire contre la pollution (Convention de Bucarest, 1992)				
Directive Habitat de l'Union Européenne (1992)				
Accord sur les Stocks Chevauchants et les Grands Migrateurs (1995)				
Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Convention de Barcelone, 1995)				
La Commission Générale pour les pêches en Méditerranée				
La Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Méditerranée				

II Législations nationales pertinentes pour les objectifs de l'Accord sur la Conservation de Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) 1996)

Avez-vous un commentaire préliminaire ?

1 Les textes nationaux liés à la protection des Cétacés couvrent ils les domaines suivants ?

1a Impacts directs sur les Cétacés :

→ Les captures délibérées

→ Existe - t'il des dérogations ?

→ pour quels motifs :

*scientifiques

*éducatifs

*militaires

*autres; lesquels :

→ La conservation en captivité de Cétacés originaires de la zone ACCOBAMS ?

→ La possession et l'utilisation de cadavres

→ Les perturbations délibérées ou le harcèlement

1b Commerce des spécimens provenant de la zone d'application de l'Accord

→ Des mesures internes plus strictes que la CITES

→ Des mesures plus strictes que le Règlement communautaire d'application de la CITES

→ L'interdiction du commerce interne des animaux vivants ou de leur viande

	OUI	NON
→ Les captures délibérées		
→ Existe - t'il des dérogations ?		
→ pour quels motifs :		
*scientifiques		
*éducatifs		
*militaires		
*autres; lesquels :		
→ La conservation en captivité de Cétacés originaires de la zone ACCOBAMS ?		
→ La possession et l'utilisation de cadavres		
→ Les perturbations délibérées ou le harcèlement		
→ Des mesures internes plus strictes que la CITES		
→ Des mesures plus strictes que le Règlement communautaire d'application de la CITES		
→ L'interdiction du commerce interne des animaux vivants ou de leur viande		

1c Zones maritimes

Votre Pays a-t-il défini des réglementations applicables à tous les navires au-delà des eaux territoriales ?

OUI	NON

Si oui, lesquelles

1d Captures accidentelles

L'interdiction totale des filets maillants dérivants:

→ pour les navires du pavillon:

→ au delà des eaux territoriales

La limitation de la taille des filets maillants dérivants

→ seulement pour les navires du pavillon

→ au delà des eaux territoriales

		taille

→ pour tous les navires

Le contrôle des activités de pêche au delà des eaux territoriales

→ pour les navires du pavillon

→ pour tous les navires

L'abandon ou la dérive en mer des engins de pêche

La libération immédiate des cétacés pris dans les engins de pêche dans des conditions qui garantissent leur survie

L'interdiction du commerce interne des animaux capturés accidentellement

1e Etudes d'impact vis à vis d'activités en cours susceptibles d'affecter les cétacés ou leur habitat

sur les activités maritimes

--	--

lesquelles :

sur les engins de pêche

--	--

1f Etudes d'impact préalables aux autorisations d'activités susceptibles d'affecter les cétacés ou leur habitat

	OUI	NON
→ sur les activités maritimes		
lesquelles :		
→ sur les engins de pêche		
→ sur la prospection et exploitation offshore		
→ sur les moyens de prospection ou de détection sismique ou acoustique		
→ sur les compétitions de navires à moteur		
→ sur le bruit des navires à moteur		
→ sur l'observation touristique des Cétacés		

1g Les pollutions

→ les pollutions telluriques susceptibles d'affecter les cétacés		
→ les rejets directs ou indirects de matières synthétiques persistantes		

1h L'information et la participation du public

→ la facilitation de l'accès du public à l'information		
existe-t-il des ONG spécialisées ? Si possible lesquelles ?		

2 Votre pays a-t-il désigné un Point focal chargé de la mise œuvre de l'Accord ?

Ses coordonnées :

3 Votre pays a-t-il des institutions pertinentes pour la mise en oeuvre de l'Accord au niveau de :

- la recherche
- la collecte des données sur les observations
- la collecte de données sur les prises accidentelles
- les échanges de spécimens en utilisant les procédures CITES simplifiées

OUI NON

4 Votre pays a-t-il créé des aires protégées qui concernent directement ou indirectement les cétacés ?

commentaires :

--	--

5 Si votre pays élabore régulièrement des rapports couvrant la conservation des Cétacés pour d'autres organisations donner leurs noms et la disponibilité des ces rapports.

Si oui, à quelles organisations ?

Ces rapports sont-ils disponibles ?

--	--

6 Avez-vous des commentaires ou des informations complémentaires?



QUESTIONNAIRE « CETACEANS STRANDING NETWORK »

Please answer the questions as far as possible or circle "Yes" or "Not"

Name of the country :

1 Institution(s) in charge of, or insuring habitually :

Only one form by institution. Duplex the form if necessary

1.a Field investigation : *Name, adress, telephon, fax, E-mail*

Geographical sector concerned :

1.b Data collection : *Name, adress, telephon, fax, E-mail*

Geographical sector concerned :

2 Is this institution registered as a scientific organism entitled to use simplified CITES procedures ?

YES	NO
-----	----

3 Is this institution known by the public and public services as to be called in case of strandings

YES	NO
-----	----

4 How did the stranding information reaches the institution ?

5 Is there any procedure for field intervention ?

5a For dead animals

5b For live animals (a special questionnaire will be issued)

6 Usual information collected :

6a On whole animal

6b On tissue samples

7 Tissues sampled :

8 Tissues sampling methods

9 Chemical analysis methods and units used

10 Way to eliminate carcass :

11 Are the data centralised? If YES, where ?

12 Computer soft used :

13 What kind of data base :

14 Number of annual recordings:

--

15 Causes of stranding of the sampled animals in % :

%

15a disease

--

15b collision with a boat

--

15c other

--

16 Is the information diffused,

16a at the national level:	YES	NO
16b at the international level :	YES	NO
16c Is the information available ? If YES, what kind of data (stranding, sample analyses, ...) and in what terms:	YES	NO

17 What benefit do you expect from the implementation of a data base on strandings ?

18 If stranding samplings had to be forwarded to another country, what are the procedures to follow?



QUESTIONNAIRE ON NATIONAL LEGISLATIONS CONCERNING CETACEANS PROTECTION IN THE RIPARIAN COUNTRIES OF THE AGREEMENT AREA

For further information contact the Interim secretariat : mcvanklaveren@gouv.mc

NAME OF THE COUNTRY :

I Relevant International Agreements and Bodies

	Is your country signatory ?		Is your country Party ?	
	YES	NO	YES	NO
International Convention for the regulation of Whaling (ICRW, 1946)				
Convention on international trade in endangered species of wild fauna and flora (CITES, 1973)				
Convention in the conservation of migratory species of wild animals (Bonn Convention, 1979)				
Convention on the conservation of european wildlife and natural habitats (Bern Convention, 1979)				
United Nation Convention on the law of the sea (Montego Bay, 1982)				
Convention on the protection of Black Sea against pollution (Convention de Bucharest, 1992)				
E.U. habitat Directive (1992)				
Agreement Relating to the Conservation and Management of Straddling Fish Stocks and Highly Migratory Fish Stocks (New York, 1995)				
Barcelona Convention Protocol concerning specially protected area and biological diversity in the Mediterranean (Barcelona, 1995)				
General Fisheries Commission for the Mediterranean				
International Commission for Scientific Exploration of the Mediterranean				

II National legislations relevant for the objectives of ACCOBAMS

have you some preliminary or general remarks ?

1 Did the national legislation covers the following items ?

YES NO

1a direct impacts on Cetaceans

→ deliberate taking of cetacean

→ did exceptions exist?

→ for which circumstances :

scientific

educational

military

others; witch one:

→ conservation in captivity of cetaceans origin of cetacean originate from the ACCOBAMS zone

→ possession or use of carcasses

→ voluntary disturbance or harassment

1b ACCOBAMS zone originate specimens trade

→ internal measures stricter than CITES

→ internal measures stricter than EU regulations implementing CITES

→ prohibition of national trade of cetacean or their meat

1c Maritime zones

Have your Country defined regulations applicable to all ships outside territorial waters ?

if YES, which ones :

YES	NO

1d Accidental captures and by catch :

total ban of drift nets

→ for flag ship

→ outside of territorial waters

size limitation of drift nets

→ only for flag ship

→ outside of territorial waters

→ for all ships

fishing activities control outside of territorial waters

→ for flag ship

→ for all ships

to prevent fishing gear from being discarded or left adrift at sea

the immediate release of cetaceans caught incidentally in fishing gear in conditions that assure their survival

the prohibition of internal trade of by-catch animals

size

1e impact assessments to be carried out on ongoing activities that may affect cetaceans or their habitat

→ on maritime activities

which ones :

→ on fishing gears

1f impact assessments to be carried out in order to provide a basis for either allowing or prohibiting the continuation or the future development of activities that may affect cetaceans or their habitat

→ on maritime activities		
which ones :		
→ on fishing gears		
→ on offshore exploration and exploitation		
→ on acoustic and seismic detection and prospection		
→ on motor boat races		
→ on ship noise		
→ on whale watching		

1g Pollutions

	YES	NO
→ land based pollutions believed to have adverse effects on cetaceans		
→ direct or indirect discharge of synthetic persistent materials		

1h Public participation or information

→ facilitation of public access to information		
Did specialized NGO exists ? If possible which one ?		

2 Did your country designated a focal point for the agreement implementation ?

Name, adress, phone and E-mail

3 Did your country build institutions relevant for ACCOBAMS implementation

→ research		
→ data bases on observations		
→ data base on by-catch		

→ specimen exchange using CITES simplified procedures

--	--

YES NO

4 Did your country hosts specially protected area pertinent for cetaceans conservation?

--	--

Comments

5 If your country elaborates regular reports covering cetaceans conservation for other Organisations, give their name and the availability of these reports.

if YES, to which Organisations ?

Are they available ?

--	--

6 Do you have any complementary comments or information ?